

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10x | | 14x | | 18x | | 22x | | 26x | | 30x | |
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 12x | | 16x | | 20x | | 24x | | 28x | | 32x |

NO. 42.

2de. Session, 3e. Parlement, 12 Victoria, 1849.

BILL.

Acte pour permettre à William Bradley de posséder à titre de propriété un certain terrain réservé pour un chemin à Caledonia, dans le district de l'Outaouais.

Reçu et lu pour la 1ère fois, mercredi, le 31 Janvier, 1849.

Seconde lecture, vendredi, le 2 Février, 1849.

M. JOHNSON.

BILL.

Acte pour permettre à William Bradley de posséder à titre de propriété un certain terrain réservé pour un chemin à Caledonia dans le district de l'Outaouais.

ATTENDU que le terrain réservé pour un chemin entre les lots numéro dix-huit et dix-neuf, dans la cinquième concession du township de Caledonia, dans le district de l'Outaouais, est généralement humide et marécageux, et couvert d'étangs en certains endroits, ce qui le rend impropre à en faire un chemin public ; et attendu que William Bradley, de

Préambule.

10 possède les terres qui bordent chaque côté le dit terrain, et a donné un chemin égal en largeur et parrallèle au terrain primitivement réservé pour cet objet, et qui traverse le lot numéro dix-huit, dans la cinquième concession du dit township ; et attendu qu'il est expédient d'accorder au dit William Bradley le dit terrain au lieu et place du chemin qu'il a ainsi donné et cédé ;—A CES CAUSES qu'il soit statué, etc.

20 Et il est par le présent statué par la dite autorité, que le chemin ainsi donné par le dit William Bradley, et qui sert maintenant de chemin public, sera et demeurera chemin public ; et le dit William Bradley, ses héritiers et ayans-cause à l'avenir, seront et sont par le présent mis en possession et constitués propriétaires du dit terrain primitivement réservé pour un chemin en remplacement du chemin ainsi donné.

Le chemin donné par W. Bradley rendu chemin public, et le terrain primitivement réservé pour cet objet, mis en la possession du dit W. Bradley et ses héritiers, etc.